



Interpellation de Mme VANDERBORGHT : Le financement durable, et plus particulièrement la mise en œuvre de la fiche sur ce sujet inscrite dans le plan Climat de la commune (fiche PF1 – p. 59).

Mme Vanderborght signale que le 14 novembre 2024, elle a participé avec 51 autres personnes à la soirée d'information sur le financement durable organisée par les services des Finances et de l'Environnement. Le contenu et les interactions ont été très riches.

Cette conférence, organisée en partenariat avec l'ASBL Ethibel, a mis en lumière l'impact capital du patrimoine financier ucclais en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, selon l'inventaire des émissions de GES réalisé en 2019 sur le territoire ucclais par Factor X, le patrimoine financier représente le premier poste d'émissions de GES indirectes, avec 40 % du bilan total.

La première action du plan Climat consiste à effectuer une conscientisation des Ucclais sur l'empreinte carbone des placements financiers traditionnels, dont la conférence de novembre fut une première étape.

La seconde action du plan Climat, qui a plus particulièrement retenu l'attention de Mme Vanderborght, consiste à mettre en œuvre une stratégie pour réduire l'empreinte carbone des finances communales et inciter les Ucclais à investir dans des projets communaux durables.

Cette stratégie se déploie notamment dans les deux actions suivantes :

- étudier la possibilité de proposer aux Ucclais de financer une partie des investissements et des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal ;
- étudier les possibilités d'emprunt auprès de banques durables ou inciter les banques durables à accorder des prêts aux pouvoirs publics.

Mme Nagelmackers signale à cet égard que l'ULB s'est associée à la coopérative F'in Common pour permettre aux citoyens de financer des travaux énergétiques sur le campus avec un rendement financier pouvant atteindre jusqu'à 4,5 % pour les Bruxellois.

Comment le Collège envisage-t-il la mise en œuvre de ces projets en 2025 ?

Mme la Première Echevine explique que le volet finance du PAC relève effectivement de sa responsabilité. Elle relève l'importance de cette problématique qui concerne principalement le patrimoine financier des Ucclais et non pas de la commune d'Uccle. La Première Echevine explique prioriser la sensibilisation sur cette thématique en visant des gens qui n'ont pas conscience de leur impact environnemental quand ils investissent en leur donnant ces clés d'analyse. La première Echevine poursuit avec deux autres actions concrètes,

1) la possibilité d'avoir recours à des emprunts auprès de banques durables est compliquée car entre les besoins de la commune, c'est-à-dire des montants assez conséquents et les capacités de prêts et des critères établis par les banques durables les deux éléments ne se rejoignent pas car les banques ne sont pas en capacité de prêter ces sommes. Pour des raisons de taux d'intérêt, la commune essaye de ne pas prendre des emprunts avec d'aussi petits montants parce que cela coûte au budget et augmente la charge de dettes.

2) L'autre écueil vient des critères de durabilité qui sont également assez stricts. L'échevine cite comme exemple le fait qu'une banque durable n'accepte pas qu'on emprunte pour refaire la voirie

si la Commune ne s'engage pas à ce que les véhicules qui circulent sur ladite voirie ne soient pas des véhicules thermiques.

La Première Echevine rejoint Mme Vanderborght sur le fait de mettre un critère éthique dans l'attribution du marché

Concernant la deuxième partie de l'interpellation sur la possibilité de proposer aux Ucclois de financer une partie des investissements communaux et des projets visant à réduire les émissions à effets de serre sur leur territoire, la Première Echevine avoue que le service n'y a pas encore travaillé si ce n'est pour se renseigner auprès d'autres communes. La Première Echevine explique que cette opération ne semble pas intéressante car entre le coût de l'intermédiaire, le taux qui doit être intéressant pour les citoyens et le fait que la commune doit se financer à de meilleurs taux que via une banque, cela n'est pas réaliste. La Première Echevine explique toutefois que ce genre de projet de crowdfunding est à l'étude par la Commune et sera énoncé dans la déclaration de politique générale. La Première Echevine conclut en invitant les élus à participer à ce genre de conférence et elle explique que les citoyens ne se rendent pas compte de l'impact de la finance sur les émissions de gaz à effet de serre